

DELIBERATION N°2024/38

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 2 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José NUNES, Maire.

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, Mme Laura GANSEMAN, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Julien AMALRIC, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale à Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale.

Madame Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance

Date de la convocation : 26/08/2024

Date d'affichage : 26/08/2024

OBJET : Délibération portant attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Mémoire et Patrimoine pour l'organisation de la fête des associations le 15 Septembre 2024.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par l'Association Mémoire et Patrimoine en vue de l'organisation de la fête des associations qui se tiendra le Dimanche 15 Septembre 2024 à Fréjeville.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 150 € et demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de verser à l'association Mémoire et Patrimoine une subvention exceptionnelle de 150 €.
- **DIT** que les crédits sont disponibles sur le compte 65748 du budget communal 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
José NUNES



La secrétaire de séance,
Marie-Florence FARAL

